



www.journalumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°543 du 18 au 24 septembre 2025

SENARE

4^{ÈME} ÉDITION SANS RÉCONCILIATION

FORUM AGRICOLE DE L'AES

UNE SYNERGIE AUTOUR DES DÉFIS

COMPÉTITIONS CAF

LE STADE MALIEN ET LE DJOLIBA AC PRÊTS



FÉDÉRALISME

L'ESPOIR RAVIVÉ

65 ans après, l'histoire semble offrir une seconde chance aux pays du Sahel. Le rêve fédéral de Modibo Keita trouve aujourd'hui un écho dans la Confédération de l'Alliance des États du Sahel (AES).

GRATUIT

Ne peut être vendu



Afribone

Adoptez des **solutions biométriques avancées** pour plus de **sécurité**.



20 28 00 00
www.afribone.com



ÉDITO

Quand les jours fériés pèsent sur le travail

En ce mois de septembre, Bamako et les autres grandes villes du pays ont plusieurs fois tourné au ralenti. Le 4, les rues se sont vidées pour marquer la naissance du Prophète (PSL). Une semaine plus tard, les 11 et 12, la fête du Maouloud symbolisant le baptême et son lendemain, ont de nouveau suspendu les activités. Puis, le 22, le pays célébrera le 65ème anniversaire de son accession à la souveraineté internationale. En moins de trois semaines, quatre jours chômés se sont succédés. Ces dates sont prévues par la loi malienne de 2005 sur les fêtes légales. Elles traduisent l'ancrage religieux et culturel d'une société attachée à ses repères. Toutefois, leur multiplication interroge, dans un contexte où l'économie peine à respirer. Pour rappel, le Maouloud, largement célébré au Mali, n'est pas une fête canonique de l'Islam, comme l'Aïd el-Fitr ou l'Aïd el-Adha. Beaucoup estiment qu'un seul jour aurait suffi, quand d'autres défendent le poids symbolique et spirituel de ces commémorations. Le contraste est saisissant avec le Burkina Faso, qui a choisi ce mois-ci de supprimer quatre jours fériés pour réduire ses charges et stimuler la productivité. Là-bas, certaines journées garderont leur dimension commémorative, mais sans être chômées. Commerçants, transporteurs, salariés et fonctionnaires constatent chaque année l'effet direct de ces arrêts répétés, qui se caractérisent par des pertes de revenus, des perturbations de la circulation et des programmes décalés. Pourtant, la question dépasse le simple calendrier. Elle touche à la manière dont le pays articule son identité, ses croyances et ses impératifs de développement. Ainsi, trouver cet équilibre devient désormais un enjeu collectif, qui mérite d'être évalué avec lucidité et courage pour sortir de l'éternel recommencement.

MASSIRÉ DIOP

LE CHIFFRE

4 milliards

C'est le montant en francs CFA du prêt ratifié par le Mali avec la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique, le 10 septembre 2025, pour soutenir le développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME).

ILS ONT DIT...

- « Le travail continue, même s'il faut aller chercher notre carburant à pieds avec des cuillères, nous allons le faire ». **Abdoulaye Maïga, Premier ministre**, le mardi 16 septembre 2025.
- « Beaucoup a été fait. Mais beaucoup, plus que jamais, reste à accomplir. Les meilleurs alliés d'un projet révolutionnaire sont les démarches fondamentales d'auto-amélioration et d'autocritique. L'AES a déjà changé une facette non négligeable de l'histoire contemporaine de l'Afrique. Le meilleur est à venir, si et seulement si ce projet historique se rappelle, et continue de se rappeler, qu'il est né à la suite des cris du peuple contre le néocolonialisme, et qu'il évoluera tant qu'il restera fondamentalement attaché aux aspirations de ce même peuple ». **Kemi Seba, militant panafricanisme**, le mardi 16 septembre.

RENDEZ-VOUS

15 - 21 septembre :

4ème édition de la Semaine Nationale de la Réconciliation

27 septembre 2025 :

Concert de l'artiste ivoirien Himra, Place du Cinquantaire, Bamako

24 - 25 septembre 2025 :

Nuit des Awards 2025, Centre International de Conférences, Bamako

20 septembre :

Concert de Mylmo, Centre culturel Jacques Aka, Bouaké (Côte d'Ivoire)

UN JOUR, UNE DATE

22 septembre 1960 : proclamation de l'indépendance du Mali.



Aya Nakamura : Les membres du groupuscule qui avaient partagé sur les réseaux un message outrageant contre sa participation à la cérémonie d'ouverture des JO 2024 ont été condamnés mercredi 17 septembre à des amendes pour "injure".



L'ancien ministre nigérien **Ibrahim Yacoubou** a été placé sous mandat de dépôt le 15 septembre 2025 dans l'affaire dite des « assassinats rituels ».

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Un grave incendie a touché le grand marché de Bamako dans la nuit du 15 au 16 septembre 2025. Pas de perte en vie humaine, mais des dégâts matériels importants ont été enregistrés.

DU RÊVE DE MODIBO KEITA À LA CONFÉDÉRATION AES : LE MALI ENTRE SOUVERAINETÉ NATIONALE ET FÉDÉRATION SAHÉLIENNE

Soixante-cinq ans après l'éclatement de la Fédération du Mali et l'indépendance de la République du Mali, l'histoire semble offrir une seconde chance aux pays du Sahel central. Le rêve fédéral de Modibo Keita, brisé par les rivalités politiques et l'absence de compromis, trouve aujourd'hui un écho dans la Confédération de l'Alliance des États du Sahel (AES), qui, au-delà des impératifs sécuritaires, incarne une quête renouvelée d'unité et de souveraineté.

MOHAMED KENOVI

Dès l'aube des indépendances, le Mali, alors Soudan français, a cherché à dépasser les frontières héritées de la colonisation. En janvier 1959, la Fédération du Mali a vu le jour, regroupant le Soudan français et le Sénégal, avec l'ambition d'incarner une Afrique unie, forte et souveraine. Portée par deux figures charismatiques, le Malien Modibo Keita et le Sénégalais Léopold Sédar Senghor, cette fédération représentait un véritable élan panafricain. Le projet impliquait initialement la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) et le Dahomey (actuel Bénin), avant leur retrait. La Fédération fut rapidement reconnue par la France et par les Nations unies, ce qui constituait une première tentative concrète d'intégration politique en Afrique de l'Ouest francophone. En juin 1960, elle proclama son indépendance fédérale, mais ses fragilités apparurent vite. Le 20 août 1960, à peine deux mois plus tard, le Sénégal se retira brusquement, entraînant l'éclatement de l'union et laissant le Soudan français poursuivre seul sa marche sous le nom de République du Mali.

Les causes profondes de l'échec de 1960 Très vite, des divergences politiques et idéologiques se sont manifestées. Senghor défendait une coopération étroite avec l'ancienne puissance coloniale et un modèle libéral, tandis que Keita privilégiait une orientation plus radicale, fondée sur la souveraineté économique et une planification socialiste.

Ces différences s'accompagnaient de disparités économiques et sociales, que les leaders utilisaient davantage pour diviser que pour unir. Les clivages linguistiques, les écarts de développement entre les régions et les rivalités institutionnelles fragilisaient la cohésion fédérale. La précipitation institutionnelle a aussi joué un rôle fatal, dans la mesure où la fédération a été proclamée sans que ses structures aient eu le temps de se consolider. Cet échec reste une marque profonde dans l'histoire politique africaine, en rappelant qu'aucun projet fédéral ne peut prospérer sans compromis durables entre dirigeants nationaux.

L'émergence de la Confédération AES Six décennies plus tard, l'idée fédéraliste refait surface, dans un contexte radicalement différent. En effet, le 16 septembre 2023, le Mali, le Niger et le Burkina Faso ont signé la Charte de

Liptako Gourma, instituant l'Alliance des États du Sahel (AES), un pacte de défense mutuelle. Le 6 juillet 2024, les trois pays ont franchi une étape supplémentaire avec le traité instituant la Confédération des États du Sahel, en vue d'évoluer vers une fédération. Contrairement au projet panafricain de 1959, l'AES naît d'une nécessité stratégique puisque, face à l'insécurité chronique, aux pressions éco-



Le Président Modibo Keita recevant des représentants d'Etats ouest africains à Bamako (à gauche) et les dirigeants des pays de l'AES à Niamey le 6 juillet 2024.

nomiques et aux sanctions internationales, les trois États ont choisi de mutualiser leurs efforts. En 2025, ils ont annoncé la création d'une force unifiée de 5 000 hommes, dotée de moyens terrestres, aériens et de renseignement, pour incarner cette intégration sécuritaire. Parallèlement, les discussions portent sur une monnaie commune, la libre circulation et l'interconnexion énergétique, ce qui traduit une volonté d'aller au-delà du tout militaire. À ces initiatives s'ajoute l'annonce de la mise en place d'une Banque Confédérale pour l'Investissement et le Développement (BCID-AES). Ces projets, en-

Le passage à la fédération implique nécessairement la perte de la souveraineté des États unitaires pour son éclosion.

core à l'état embryonnaire, visent à donner à la Confédération une dimension économique et sociale durable.

Les principes de la Confédération Le traité fondateur de l'AES fixe, à travers ses articles 3 et 4, les principes et compétences partagées. L'article 3 insiste sur la souveraineté, l'intégrité territoriale, la solidarité confédérale et la défense des intérêts des populations. L'ar-

ticle 4 précise que chaque État conserve son indépendance, sauf dans les domaines délégués à la Confédération, tels que la défense et la sécurité, la diplomatie et le développement. Un protocole additionnel prévoit d'élargir ces compétences si nécessaire, afin d'éviter les erreurs de précipitation institutionnelle du passé.

Similitudes et différences Si l'on compare la Fédération du Mali et la Confédération AES, des similitudes apparaissent, mais les différences sont tout aussi instructives. Dans les deux cas, il s'agit de dépasser les frontières coloniales afin

de renforcer la solidarité et la capacité d'action collective. Cependant, alors que la Fédération reposait sur l'enthousiasme idéologique des indépendances, l'AES procède d'un calcul pragmatique face à l'urgence sécuritaire et à l'isolement diplomatique. La première avait été fragilisée par le face-à-face entre deux dirigeants aux visions opposées, tandis que la seconde réunit trois régimes de transition animés par des



REPÈRES

20 août 1960 : Éclatement de la Fédération du Mali

22 septembre 1960 : Proclamation de l'indépendance de la République du Mali.

6 juillet 2024 : Création de la Confédération AES

orientations convergentes et un rejet commun des pressions extérieures. Enfin, là où la Fédération avait voulu aller trop vite en proclamant un État sans institutions solides, l'AES adopte une démarche progressive, en commençant par une confédération pour envisager ensuite une fédération.

Le poids du contexte diplomatique L'AES s'inscrit aussi dans un contexte géopolitique marqué par le retrait des trois pays de la CEDEAO et du G5 Sahel, au profit d'un cadre inédit de coopération. Isolés par les sanctions, Bamako, Ouagadougou et Niamey ont resserré leurs liens, notamment avec Conakry, qui soutient leur démarche souverainiste. Cette réorientation diplomatique,

accompagnée d'un rapprochement avec de nouveaux partenaires comme la Russie, la Turquie et la Chine, illustre l'ambition de bâtir une alternative régionale face aux pressions extérieures.

Les conditions d'une réussite durable La consolidation de l'AES pourrait, à terme, passer par une évolution vers une véritable fédération. Plusieurs éléments créent aujourd'hui un terrain propice. La convergence politique des régimes de transition à Bamako, Ouagadougou et Niamey limite le risque de divergences idéologiques. L'existence d'un ennemi commun, le terrorisme, contribue à renforcer la cohésion stratégique entre les trois États. S'y ajoute un appui populaire confirmé par des enquêtes comme Afrobarometer, qui révèle qu'une majorité de Maliens soutient l'AES et approuve la sortie de leur pays de la CEDEAO. Mais des défis, demeurent dont la faiblesse structurelle des économies, la dépendance extérieure, la difficulté d'abandonner une partie des souverainetés nationales, les pressions internationales et la nécessité de bâtir des institutions stables et inclusives.

Selon Abdoul Sogodogo, enseignant-chercheur et Vice-doyen de la Faculté des Sciences administratives et politiques de l'Université Kurukanfuga de Bamako, « le passage à la fédération implique nécessairement la perte de la souveraineté des États unitaires pour son éclosion ». « En même temps, cela réduit la menace de retrait d'un État membre de l'Alliance, puisque le retrait de tout État fédéré nécessiterait dès lors un référendum dans l'État concerné », ajoute-t-il. Il estime toutefois que la construction d'une fédération rencontrerait « des réticences et résistances de certains acteurs politiques et des entrepreneurs de la violence armée ». Ces résistances ne se limiteraient pas aux groupes armés, mais concerneraient aussi des acteurs politiques et économiques qui tirent profit des souverainetés nationales. Mais l'universitaire insiste également sur les avantages stratégiques : « la fédération a l'avantage d'unifier les terroirs des trois entités, leurs forces armées et leurs économies. L'unification des territoires priverait les groupes terroristes et sécessionnistes de bases arrières et fera de la zone des trois frontières un espace géographique continu, sans rupture induite par des frontières ».

Une aspiration ravivée À l'heure où le Mali s'apprête à commémorer le 65ème anniversaire de son indépendance, ce 22 septembre 2025, l'aspiration profonde du pays à un État fédéral sahélien, voire africain, qu'incarnait Modibo Keita, semble retrouver vie. Un peu plus d'un an après la création de la Confédération AES, les avancées en matière d'intégration sont réelles. L'enjeu est désormais de transformer cette flamme ravivée en réalité, en bâtissant une fédération sahélienne capable de résister aux vents contraires et de donner à l'Afrique un exemple durable d'intégration politique réussie. ■

3 QUESTIONS À



DR. AMIDOU TIDIANI

Enseignant-chercheur à l'Université Paris 13

1 La Confédération AES pourrait-elle aboutir à une Fédération des États du Sahel ?

Par rapport à la Fédération du Mali, l'AES présente une construction paradoxale. C'est en permettant à ses États membres de résister collectivement face à la CEDEAO qu'est née l'idée d'en faire un outil politique et idéologique. Aujourd'hui, force est de constater que ce projet se renforce et se concrétise. Cependant, nous sommes encore loin d'un véritable État fédéral, comme le Mali d'il y a 65 ans.

2 Quel rôle pourrait jouer le Mali dans la concrétisation d'un État fédéral sahélien ?

Le Mali fait déjà office de locomotive de l'AES et détermine le tempo de l'Alliance. La consistance politique et idéologique de la fédération au sens de Modibo Keita est totalement différente de celle d'Assimi Goïta. Cependant, il me semble que l'AES inspire effectivement l'intégration sous-régionale.

3 Quel regard portez-vous sur l'évolution de la Confédération AES ?

L'AES a réussi son premier combat : celui de la résistance de ses membres face à la CEDEAO. Cependant, sur le volet sécuritaire, le bilan est assez mitigé. Si l'AES parvient à sécuriser les territoires de ses États membres, elle s'inscrira définitivement dans le paysage institutionnel sous-régional comme un acteur incontournable et attirera alors de nouveaux membres.

DU RÊVE FÉDÉRAL À LA CONFÉDÉRATION AES

De la Fédération du Mali, en 1959, à la Confédération AES, en 2024, l'histoire du pays est jalonnée de projets d'intégration inachevés ou en construction. Aujourd'hui, le Mali regarde vers l'avenir avec l'ambition d'une fédération sahélienne encore à bâtir. (Pays concernés : Mali, Niger, Burkina Faso).



1 LES GRANDES DATES

1959 : proclamation de la Fédération du Mali (Soudan français et Sénégal),

20 juin 1960 : indépendance de la Fédération,

20 août 1960 : retrait du Sénégal et échec du projet,

22 septembre 1960 : proclamation de l'indépendance de la République du Mali,

16 septembre 2023 : création de l'Alliance des États du Sahel (AES),

6 juillet 2024 : traité instituant la Confédération AES,

29 janvier 2025 : retrait effectif de la CEDEAO.

LES AMBITIONS DE L'AES 2

- Mise en place d'un marché commun,
- Création envisagée d'une monnaie unique,
- Planification d'infrastructures stratégiques communes (Chemin de fer, compagnie aérienne),
- Institutions communes avec présidence tournante,
 - Banque d'investissement,
- Sommet parlementaire prévu au Burkina Faso.



3 LES RUPTURES MAJEURES

- Retrait des trois pays de la CEDEAO,
- Réorientation géopolitique vers de nouveaux partenaires,
- Mise en avant du corridor Atlantique avec le Maroc.



LES SYMBOLES DE L'INTÉGRATION 4

- Drapeau et hymne officiel adoptés par l'AES,
- Annonce d'une force militaire conjointe de 5 000 hommes,
 - Passeport AES.



5 QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- Population : environ **71,4 millions d'habitants**,
- Superficie totale : près de **2,8 millions km²**,
- Trois pays concernés : **Mali, Niger, Burkina Faso**.



Source : Rédaction

Paru dans Journal du Mali l'Hebdo
N°543 du 18 au 24 septembre 2025

Journal du Mali



Du nouveau
chez Sahel Infusion
CAFÉ GINGEMBRE
made in Mali



Commande par téléphone (00223) 20 21 04 07 / 66 75 84 79 / 66 74 67 78 / 66 74 96 62

www.sahelinfusion.com

SENARE : QUATRE ÉDITIONS SANS RÉCONCILIATION RÉELLE

La 4^{ème} édition de la Semaine Nationale de la Réconciliation se déroule du 15 au 21 septembre 2025 à Bamako. Trois ans après sa création, ce rendez-vous, voulu comme un temps fort pour panser les plaies du Mali, peine encore à traduire ses promesses en résultats concrets.

MASSIRÉ DIOP

Instituée par la Loi d'Entente Nationale de 2019, la SENARE a été lancée pour la première fois en 2022. Elle devait servir de cadre symbolique et pédagogique pour sensibiliser les citoyens aux valeurs de paix, de cohésion et de vivre-ensemble. Chaque année, la semaine est marquée par des conférences, des débats, des émissions en langues nationales, des expositions artistiques, des prières collectives, des campagnes de reboisement et des panels sur le rôle des femmes. L'édition 2025, ouverte au Centre international de conférences de Bamako, a pour thème « Héritage culturel : facteur de paix et de cohésion sociale dans l'espace AES », dans



La Semaine nationale de la Réconciliation est à sa 4^{ème} édition.

L'insécurité monte en flèche

La situation sécuritaire illustre cette impasse. Plusieurs axes stratégiques restent sous la menace de blocus imposés par les groupes armés.

la remise en juillet 2025 de la Charte nationale pour la paix et la réconciliation, texte de 16 titres, 39 chapitres et 106 articles, devait offrir un cadre de référence. Mais une interrogation demeure : combien d'opposants ou de groupes hostiles à l'État se reconnaissent dans ce document ? À ce jour, aucun indicateur ne permet de confirmer son appropriation réelle. La SENARE a donc mis en avant des initiatives de sensibilisation, des activités culturelles et des gestes symboliques, mais elle n'a pas encore permis de réduire les violences ni de poser les bases d'un dialogue politique inclusif. Elle a surtout fonctionné comme un instrument de communication nationale, sans créer l'espace attendu de médiation entre l'État et les groupes armés.

Des succès Des comparaisons internationales offrent des points de repère. En Côte d'Ivoire, après la crise de 2010 - 2011, le Dialogue politique avait intégré des représentants d'anciens groupes armés et abouti à des libérations conditionnelles. Au Rwanda, les juridictions communautaires Gacaca ont été instaurées après le génocide pour favoriser une justice de proximité et une réconciliation enracinée dans les communautés. Ces expériences montrent que la

Après quatre éditions, la SENARE demeure un espace de sensibilisation utile, mais elle n'a pas encore produit les résultats attendus en termes de paix et de cohésion nationale.

une volonté affichée de puiser dans les ressources culturelles pour renforcer l'unité. Au fil des quatre éditions, les organisateurs ont multiplié les activités de sensibilisation et les symboles de rassemblement. Pourtant, les résultats tangibles restent limités. Aucun élément ne montre que la SENARE ait permis de renouer un dialogue direct avec les groupes armés hostiles à l'État. Ni le Front de libération de l'Azawad, ni les organisations jihadistes comme le Groupe de soutien à l'Islam et aux Musulmans (JNIM), lié à Al-Qaïda, ou la branche sahélienne de l'État islamique n'ont pris part au processus. Tous, qui se combattaient parfois entre eux, semblent désormais considérer l'État comme leur adversaire commun. Le dialogue reste donc rompu et les lignes de fracture demeurent inchangées.

Tensions politiques Le contexte politique ajoute à la complexité. La dissolution de tous les partis, la détention de figures politiques et l'exil de leaders d'opinion pèsent sur le climat national. Dans ces conditions, la réconciliation prônée pendant la SENARE peine à trouver un écho concret. D'ailleurs,

EN BREF

DISSOLUTION DES PARTIS : LA JUSTICE DANS UNE PHASE DÉCISIVE

Le Collectif des avocats pour le respect de la Constitution a profité de la Journée internationale de la Démocratie, le 15 septembre, pour rappeler les derniers développements liés aux procédures contre la dissolution des partis politiques. À Bamako, le Tribunal de Grande Instance de la Commune VI tiendra une audience le 24 septembre pour examiner le dossier au fond, avec les observations de l'État et les plaidoiries de la Défense. Parallèlement, la décision du TGI de la Commune I doit être transmise à la Cour constitutionnelle via la Cour suprême, tandis que les décisions d'incompétence des Communes III, IV et V attendent encore d'être communiquées à la Cour d'appel. La requête devant la Section administrative de la Cour suprême suit son cours, les avocats préparant leur réplique aux observations déposées par l'État. Et le Pôle national de lutte contre la cybercriminalité jugera le 2 octobre deux membres du Conseil national de transition, Biton Mamari Coulibaly et Moulaye Keita, cités directement par le Collectif. ■

réconciliation durable exige des mécanismes inclusifs, continus et institutionnalisés, allant au-delà d'une simple semaine commémorative.

Après quatre éditions, la SENARE demeure un espace de sensibilisation utile, mais elle n'a pas encore produit les résultats attendus en termes de paix et de cohésion nationale. Le risque est que cette initiative devienne une cérémonie parmi d'autres, sans la portée particulière qu'elle mérite. L'urgence, pour l'État comme pour les acteurs de la société, est de transformer cette semaine en un véritable levier de dialogue et d'actions concrètes afin qu'elle s'inscrive dans le quotidien des Maliens bien au-delà de ses dates officielles. ■



ALI TOUNKARA

« Les groupes radicaux violents veulent délégitimer l'État »

Plusieurs régions du Mali subissent depuis quelques semaines un regain d'attaques terroristes, avec une extension vers de nouvelles zones et des cibles économiques. Dans cet entretien, le Directeur du Centre des études sécuritaires et stratégiques au Sahel (ICE3S), Dr. Ali Tounkara, livre son analyse de la situation et avance des pistes de solution.

PROPOS RECUEILLIS PAR MOHAMED KENOVI

On observe, depuis quelques semaines, une multiplication des attaques, mais aussi une nouvelle stratégie des terroristes, avec des tentatives de blocus économique. Peut-on parler d'un tournant dans leur mode opératoire au Mali ?

Si l'on observe de près, les changements survenus dans les modes opératoires des groupes radicaux violents sont plutôt nouveaux pour certaines localités, comme Sikasso et Kayes. Cependant, cette même manière d'agir a toujours été présente dans des localités comme Tombouctou, Boni et d'autres zones sous forte présence de groupes radicaux violents.

Cette situation soulève aussi la question de la résilience des populations civiles. Quel impact direct ces attaques ont-elles sur la vie quotidienne, notamment dans les zones rurales ?

Il convient de rappeler que les localités qui connaissent un blocus regorgent d'habitants. Lorsqu'une bonne partie de la population peine à se déplacer d'un point A à un point B, à écarter les produits de première nécessité ou à accéder à un certain nombre de services de base, cela contribue à vulnérabiliser davantage le monde rural.

Que visent les terroristes en s'attaquant de plus en plus à des cibles économiques ?

C'est une façon pour les groupes radicaux violents d'asphyxier l'économie locale, ce qui pourrait avoir des incidences sur l'élite militaire au pouvoir. Ces groupes veulent délégitimer l'État. De cette délégitimation découlerait un appel pressant adressé aux populations de se révolter contre les autorités en place.

Comment analysez-vous la réponse actuelle des forces de défense et de sécurité maliennes face à cette multiplication des attaques ?

Les différents éléments de réponse qu'apporte l'État à travers les forces de sécurité et de défense sont certes pertinents. Toutefois, il est important de comprendre que vouloir faire face à cette nouvelle dynamique conflictuelle par des armes serait peine perdue. Les actions militaires sont nécessaires, mais à ce niveau elles sont peu efficaces.

Quelles pistes stratégiques recommanderiez-vous pour faire face à la situation actuelle ?

Il serait extrêmement urgent de déclencher un dialogue substantiel entre certains groupes radicaux violents à l'origine des attaques récentes. Je pense qu'il est important que ce dialogue soit initié au cas par cas. On ne peut pas avoir la même offre de dialogue à Nioro qu'à Boukessi, Farabougou ou Kayes. ■

KOWBEYE!

TM1
La télé qui vous allume !

CHAQUE SAMEDI | 20H15

INFO • CULTURE • DIVERTISSEMENT

PREMIER FORUM AGRICOLE DE L'AES : UNE SYNERGIE AUTOUR DES DÉFIS COMMUNS

Le Mali accueille le premier Forum sur le développement de l'agriculture dans l'espace AES du 18 au 20 septembre 2025. C'est une opportunité pour les trois pays de mettre en synergie leurs atouts afin de résoudre des défis communs.

FATOUMATA MAGUIRAGA

L'agriculture occupe environ 80% des actifs de la population dans les trois pays de l'AES (Burkina Faso, Mali et Niger). Elle contribue significativement au PIB et reste confrontée aux mêmes défis, notamment la crise climatique et les difficultés d'accès aux intrants. Le forum est donc une occasion de prendre en compte toutes les dimensions de l'agriculture. Il peut aboutir à un renforcement des bonnes pratiques culturelles et de commercialisation. Si la création de l'AES a d'abord mis l'accent sur les défis sécuritaires, l'organisation du Forum sur l'agriculture « vient à point nommé » pour atteindre la sécurité alimentaire dans les trois pays, touchés par des problèmes similaires. Parmi ces contraintes figurent la faible fertilité des sols, la persistance des aléas climatiques et l'accès aux intrants. Il est donc attendu de la réunion des experts des réponses sur la restauration des sols, l'adaptation au changement climatique et l'accès aux intrants de qualité. Ce cadre d'échanges doit également servir à un partage des connaissances sur les techniques culturelles et la conservation des produits agricoles.



Le 1er forum agricole de l'AES va renforcer les bonnes pratiques culturelles dans l'espace confédéral.

Économies similaires Selon la Banque mondiale, l'agriculture a représenté 33,45% du PIB du Mali en 2024, contre 32,49% en 2023, avec une production céréalière de 10,4 millions de tonnes, soit 5% de plus que la moyenne des 5 dernières années. Au Burkina Faso, la part de l'agriculture était de 18,59% en 2024, contre 16,33% en 2023. Le coton était la principale culture d'exportation. Au Niger, l'agriculture pesait 40% du PIB et mobilisait 80% de la population active, dominée par l'élevage et les cultures vivrières, en 2024. Malgré leurs ressemblances, des particularités existent et certaines économies ont connu des avancées dans certains domaines, comme au Mali en matière de culture cotonnière. Ces connaissances doivent

être mutualisées, suggère Dr Abdrahamane Tamboura, économiste. En outre, ces pays peuvent faire face ensemble à la demande internationale de certains produits pour combler les manques à gagner et avoir une offre significative. La Confédération AES, créée en juillet 2024, couvre une population de 71,4 millions d'habitants, avec un PIB nominal de 62,38 milliards de dollars en 2024. La croissance a atteint 9,9% au Niger, 5,5% au Burkina Faso et 3,8% au Mali en 2024.

Le forum s'inscrit dans la continuité d'une intégration qui se traduit par plusieurs initiatives, dont la création d'une force conjointe de 5 000 hommes, d'une Banque d'investissement et de développement et, en juillet 2025, de l'Alliance des Producteurs de Semences Agricoles du Sahel (APSA-Sahel). ■

EN BREF

KARITÉ : L'AGK LANCE LA CARTOGRAPHIE NUMÉRIQUE DES ARBRES

L'Alliance Globale du Karité (AGK) lance un projet de cartographie des arbres à karité afin de garantir des droits fonciers et arboricoles aux femmes en Afrique de l'Ouest. Financé par le ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni, le programme se déroule de septembre 2025 à mars 2026 au Ghana, au Togo et au Bénin. Le projet de cartographie des arbres à karité, en partenariat avec Farmerline et New Markets Lab, vise principalement la cartographie numérique des arbres à karité dans les trois pays cibles afin de relier les données foncières aux femmes collectrices. Il inclut également une réforme politique et foncière pour analyser les lacunes et proposer des cadres réglementaires reconnaissant les droits des femmes à la terre et aux arbres. Enfin, le projet vise un engagement régional afin d'aboutir à une harmonisation des stratégies et à une mise à l'échelle. La création d'un tableau de bord de la tenure des arbres permettra d'appuyer les politiques sur des données probantes et d'améliorer la planification de l'aménagement du territoire ainsi que les plaidoyers. Le commerce mondial du karité assure la subsistance de 16 millions de femmes dans 21 pays en Afrique de l'Ouest, dont les droits fonciers doivent être garantis. ■

En 2021, 35,5% des stocks mondiaux de poissons étaient surexploités, contre 10% en 1974. Quant aux subventions aux activités de pêche, elles sont estimées à 35 milliards de dollars par an dans le monde. Sur ce montant, environ 22 milliards de dollars sont considérés comme néfastes et contribuent à l'épuisement des stocks halieutiques. ■

OMC L'accord sur la pêche adopté

Lors d'une réunion extraordinaire, le 15 septembre 2025, les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont salué l'entrée en vigueur de l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche. Cet accord engage les membres à réduire les milliards de dollars de subventions qui contribuent à

épuiser les stocks marins. La Directrice générale de l'OMC a salué l'entrée en vigueur de l'Accord mondial sur la pêche, qualifié de « repère pour la gouvernance du commerce mondial ». L'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche établit de nouvelles règles multilatérales contraignantes pour limiter les subventions nuisibles, qui

sont un facteur-clé de l'épuisement généralisé des stocks de poissons mondiaux. Adopté lors de la 12ème Conférence ministérielle de l'OMC, le 17 juin 2022, l'accord est entré en vigueur une fois que les deux tiers des membres de l'OMC ont soumis leurs instruments d'acceptation. Ce seuil a été atteint le 15 septembre 2025.

LAIT LOCAL UNE FILIÈRE À DYNAMISER

Avec un cheptel important, le Mali est le premier producteur de lait dans la zone UEMOA. Mais il dépend beaucoup des importations, notamment de lait en poudre pour satisfaire ses besoins. Les difficultés de conservation et de distribution ou encore la structuration de la filière demeurent des défis importants. Quelques données sur le secteur au Mali et en Afrique de l'ouest.

PRODUCTION LAITIÈRE MALIENNE

2023 : **1,3** million de litres

Dépenses annuelles en lait en poudre :
20 milliards FCFA

IMPORTATIONS DE LAIT EN POUDRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Coût des importations :
1 400 milliards FCFA

Provenance (UE) :
69%

Coût par rapport au lait local :
30 à 50% moins cher

TROIS PRINCIPAUX CLIENTS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Nigeria : **32%**

Sénégal : **20%**

Côte d'Ivoire : **10%**

Source : Rédaction, Emission Entreprendre sur TM1 diffusé le 16 septembre 2025

FLEUVE NIGER : UNE RICHESSE VITALE MENACÉE PAR LA POLLUTION

Le fleuve Niger, principale source d'eau potable de Bamako, est menacé par les rejets massifs d'eaux usées, les déchets plastiques et les activités de dragage. Cette pollution croissante fragilise la santé publique et ruine la pêche et l'agriculture, au-delà de la problématique de gestion collective d'une ressource vitale qui irrigue tout le bassin ouest-africain.

JOSEPH AMARA DEMBÉLÉ



Le fleuve Niger a atteint un niveau de pollution inquiétant.

Environ 611 548 m³ d'eaux usées, soit plus de 600 millions de litres, sont déversés chaque jour dans le fleuve à Bamako, selon une étude du projet Cart'Eau. À ces rejets s'ajoutent l'invasion des sachets plastiques et les activités de dragage, en violation du Code minier, qui menacent la faune aquatique et la santé des populations. Long de 1 700 kilomètres au Mali, le fleuve traverse la capitale mais perd sa vitalité. Sa couleur jaunâtre témoigne de la contamination causée par le déversement anarchique de déchets domestiques et industriels. Sur les berges, les plastiques s'accumulent et des tonnes de débris s'entassent dans ses fonds, augmentant le risque de débordement pendant l'hivernage. La fermeture du site de Noumoubougou, seul espace d'enfouissement final des ordures, aggrave encore la situation. L'absence de station de traitement des boues de vidange contribue au problème. Les

eaux usées sont déversées à ciel ouvert avant de rejoindre le Niger par ruissellement. La ville compte 94 collecteurs d'eau, dont plus de la moitié se jettent directement dans le fleuve. Conçus pour évacuer les pluies, ils servent désormais d'égouts et de dépotoirs, provoquant une raréfaction des poissons et menaçant le revenu de centaines de pêcheurs.

Une étude de 2023 souligne que l'eau non traitée favorise choléra, bilharziose, typhoïde et diarrhées, tandis que le paludisme est aggravé par la stagnation des eaux polluées.

Les conséquences sanitaires sont lourdes. Une étude de 2023 souligne que l'eau non traitée favorise choléra, bilharziose, typhoïde et diarrhées, tandis que le paludisme est aggravé par la stagnation des eaux polluées. Le fleuve, censé être une source de vie, devient un vecteur de maladies.

Sur le plan économique, la riziculture irriguée et le maraîchage autour de Bamako sont affectés par la baisse de qualité de l'eau. La pêche décline, privant des familles de leur revenu principal, tandis que le traitement de l'eau potable devient plus coûteux. Ressource transfrontalière, le Niger traverse six pays. Sa dégradation à Bamako a des répercussions en aval. L'Autorité du Bassin du Niger (ABN), basée à Niamey, appelle régulièrement à une gestion concertée, mais ses recommandations peinent à s'imposer. Adopté en août 2023, le nouveau Code minier interdit le dragage aurifère, mais son application reste difficile. L'Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN), qui sensibilise

et alerte, n'a aucun pouvoir de sanction. Son Directeur général adjoint, Moussa Diame, plaide pour une taxe « pollueur-payeur » et un plan d'aménagement des berges, rappelant que malgré son interdiction le dragage continue de menacer la ressource. ■

EN BREF

COMITÉ DE GESTION DES CRISES : UN NOUVEL ÉTAT DES LIEUX

Le Comité technique du Comité interministériel de gestion des crises et catastrophes a fait un nouveau point sur la situation des sinistres enregistrés depuis le début de l'hivernage. Le rapport totalise 42 cas d'inondation, 8 cas de foudre et 4 cas de vent violent. Ces événements ont entraîné 23 pertes en vies humaines, 34 blessés et 1 204 maisons effondrées. Au total, 2 621 ménages ont été affectés, soit 20 296 personnes sinistrées. Le Comité a également souligné l'apport d'aide du gouvernement aux victimes. Celui-ci a lancé des opérations de sauvetage, d'évacuation et de mise en sécurité, accompagnées d'une assistance alimentaire et matérielle. Les distributions de vivres ont concerné 50 538 tonnes de céréales, 1 370 kg de sucre et 358 litres d'huile. L'aide non alimentaire comprenait 92 kits d'hygiène, 186 kits de dignité, 62 kits NFI, 525 moustiquaires, 186 cartons de couverture, 101 bâches et 3 tentes. Des mesures préventives sont également en cours pour stopper la menace, notamment la démolition des occupations illicites dans les zones de collecteurs, la mobilisation de brigadiers citoyens et des campagnes de sensibilisation diffusées à la radio, à la télévision, dans la presse et via l'application SOS Sécurité. Toutefois, les services hydrométéorologiques signalent la poursuite des pluies et la montée des cours d'eau, notamment avec les lâchers du barrage de Sélingué. Aucun risque majeur de débordement n'est signalé pour l'instant, mais les autorités appellent la population à rester vigilante et à respecter les consignes de sécurité pour éviter tout accident lié aux inondations. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

GAO : UNE JEUNESSE PIÉGÉE PAR LA DROGUE

Dans la Cité des Askia, la consommation de drogue s'impose comme une menace directe pour l'avenir. Depuis 2012, ce fléau gagne du terrain, touchant désormais adolescents et jeunes filles. Une enquête conduite en 2022 révélait que 47% des élèves de 15 à 25 ans avaient déjà expérimenté une substance psychoactive. En 2024, plusieurs cas d'overdose ont été signalés dans les rues de Gao, confirmant l'ancrage du phénomène. Les saisies nationales de stupéfiants, évaluées à plus de 127 tonnes entre juin 2024 et juin 2025, illustrent l'ampleur du trafic dont Gao n'est pas épargnée. Plus de 70% des jeunes maliens âgés de 18 à 25 ans seraient exposés à la consommation de drogue et un quart des consommateurs seraient des filles. Dans cette ville meurtrie par la crise sécuritaire, la drogue fragilise davantage la jeunesse, laissant planer l'ombre d'une génération sacrifiée. ■

GUINÉE : CAMPAGNE CLOSE AVANT LE SCRUTIN SUR L'AVENIR INSTITUTIONNEL

La campagne pour le référendum constitutionnel en Guinée prend fin ce jeudi 18 septembre, à 3 jours du scrutin prévu le dimanche 21 septembre. Le projet soumis aux électeurs vise à remplacer la Constitution de 2020 et intervient dans un climat politique marqué par la suspension de partis majeurs et des appels au boycott.

MASSIRÉ DIOP



Les Guinéens vont trancher entre le oui et le non lors du scrutin référendaire du 21 septembre 2025.

Le texte renforce nettement les prérogatives de l'Exécutif. Il prévoit un mandat présidentiel de sept ans renouvelable une seule fois et accorde au chef de l'État le pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale dans plusieurs hypothèses, notamment en cas de motion de censure. La création d'un Parlement bicaméral est introduite, avec un Sénat dont un tiers des membres sera nommé directement par le Président. Le projet supprime également l'interdiction de candidature imposée aux membres des autorités

dans la Charte de transition, ouvrant ainsi la voie à une éventuelle candidature du Président de la Transition, Mamadi Doumbouya. Ce dernier avait promis de restituer le pouvoir à un gouvernement civil fin 2024, mais ce calendrier n'a pas été tenu. Par ailleurs, la Constitution ne pourra pas être révisée avant une période de trente années après sa promulgation, verrouillant durablement l'architecture institutionnelle. La Loi L/2025/012/CNT encadrant le scrutin établit que le « Oui » l'emporte si la majorité absolue des suffrages exprimés est

atteinte. Les résultats provisoires devront être publiés dans les trois jours suivant la réception des procès-verbaux et tout recours être déposé dans les 72 heures auprès de la Cour suprême. Un décret institue la Direction Générale des Élections (DGE) chargée d'organiser le référendum, de gérer le fichier électoral et de représenter la Guinée auprès des instances internationales. Les deux têtes de cette institution seront nommées par décret présidentiel. Depuis le 23 août, trois partis politiques d'opposition, dont l'UFDG de Cellou Dalein Diallo et le RPG de l'ancien Président Alpha Condé, ont été suspendus pour 90 jours, les empêchant de participer à la campagne. En exil, Cellou Dalein Diallo et d'autres figures de l'opposition ont appelé au boycott du référendum. Plusieurs organisations de défense des droits humains signalent également des restrictions de l'espace civique, avec des médias suspendus et un contrôle soutenu de l'information.

Alors que la campagne s'achève, les observateurs estiment que le rapport de force penche en faveur du « Oui », en raison de l'absence de mobilisation effective du camp opposé et du contexte institutionnel mis en place durant la Transition. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

FINANCEMENT CLIMATIQUE : L'OCDE ET L'IEA FIXENT LA BARRE À 300 MILLIARDS PAR AN

Réunis à Paris les 16 et 17 septembre 2025, l'OCDE et l'Agence internationale de l'Énergie ont fait du financement la priorité du Forum mondial sur l'environnement et le climat. Les discussions ont abouti à un accord visant à mobiliser au moins 300 milliards de dollars par an d'ici 2035 pour aider les pays en développement à réduire leurs émissions et à s'adapter aux effets du réchauffement. Les États et institutions financières ont aussi promis de réunir 1 300 milliards de dollars par an en additionnant fonds publics et capitaux privés. Le forum a également insisté sur la nécessité de disposer d'indicateurs communs pour mesurer la capacité des pays à faire face aux chocs climatiques et à évaluer les progrès. Un besoin urgent, car les besoins d'adaptation sont estimés entre 215 et 387 milliards par an d'ici 2030, alors que les financements actuels restent sous la barre des 30 milliards annuels. Les organisateurs ont rappelé que la transparence et l'accès des pays les plus vulnérables seront déterminants. ■

Proche-Orient Offensive israélienne et pressions diplomatiques

L'armée israélienne a lancé le 16 septembre une offensive terrestre de grande ampleur, présentée comme visant le Hamas, dans la ville de Gaza. Plus de 100 personnes ont été tuées en une seule journée, dont 86 dans le nord de l'enclave. Cette opération a relancé les condamnations internationales. Le 17 septembre, une commission d'enquête des Nations unies a accusé Israël de génocide, tandis que la France et l'Union européenne ont dénoncé une campagne destructrice. Depuis le 7 octobre 2023, le ministère de la Santé de Gaza estime à plus de 64 964 le nombre de morts et à 165 312 celui des blessés. Parmi les victimes figurent plus de 18 000 enfants et au moins 422

décès liés à la malnutrition. Ces chiffres alimentent les appels à un cessez-le-feu immédiat, restés sans effet à ce jour. À quelques jours de l'Assemblée générale de l'ONU, qui s'ouvrira le 23 septembre, plusieurs pays occidentaux envisagent de reconnaître l'État de Palestine. Cette menace diplomatique, inédite par son ampleur, accentue l'isolement d'Israël sur la scène internationale. Les tensions devraient dominer les débats new-yorkais, alors que les bombardements et combats terrestres se poursuivent. La confrontation militaire se double désormais d'une bataille diplomatique aux conséquences lourdes pour l'avenir du Proche-Orient. ■

COMPÉTITIONS CAF : LE STADE MALIEN ET LE DJOLIBA AC PRÊTS POUR L'AVENTURE CONTINENTALE

Le Stade Malien de Bamako et le Djoliba AC représenteront le Mali en Ligue des champions et en Coupe CAF pour la saison 2025 - 2026. Après des semaines de préparation active, les deux clubs entrent en lice ce week-end avec le début des tours préliminaires.

ALI SANKARÉ



Le Djoliba AC et le Stade malien représentent le Mali sur la scène continentale.

Le premier tour préliminaire des deux compétitions sera joué en matchs aller-retour, qui se tiendront respectivement du 19 au 21 et du 26 au 28 septembre 2025. Les clubs victorieux se qualifieront pour le deuxième tour préliminaire, prévu du 17 au 19 octobre, avec les

matchs retour programmés une semaine plus tard, du 24 au 26 octobre.

Objectif : phase de groupes Pour lancer son aventure en Ligue des champions, le Stade Malien, champion du Mali en titre, se déplace pour affronter en match délo-

calisé à Douala les Centrafricains de Tem-pête MOCAF ce dimanche 21 septembre. Après une mise au vert à Bougouni, suivie de la participation au tournoi de pré-saison à Kankan, en Guinée, du 31 août au 6 septembre, les Blancs de Bamako ont terminé leur préparation en disputant plusieurs matchs amicaux, soldés par des victoires, à Bamako. L'objectif pour les pensionnaires de Sotuba est d'intégrer pour la première fois la phase de groupes de la Ligue des champions et d'y réaliser un parcours honorable. « Nous avons eu le temps de nous préparer pour la compétition. Avec l'arrivée de nouveaux joueurs qui renforcent l'équipe, nous pouvons affronter n'importe quel adversaire sans crainte », assure le milieu de terrain Haman Mandjan. De son côté, le Djoliba AC, finaliste de la Coupe du Mali la saison passée et représentant du pays en Coupe CAF, démarre également sa campagne ce 21 septembre, avec un déplacement au Nigéria pour défier Abia Warriors FC. Les Rouges de Hérémékono visent aussi une qualification en phase de groupes de cette compétition, après une première historique en Ligue des champions la saison passée, et semblent bien affûtés pour atteindre cet objectif.

En effet, sous la houlette du nouvel entraîneur ivoirien Boudo Mory, après un stage bloqué à Koulikoro, le Djoliba AC a remporté le tournoi de Kankan en Guinée, la West Africa Champions Cup, avec une équipe en reconstruction mais en pleine montée en puissance. ■

Donnez votre avis sur Journal du Mali

Tournoi UFOA-A au Mali Les groupes dévoilés

Le tirage au sort du tournoi UFOA A, qualificatif pour la Coupe d'Afrique des Nations U17 (CAN U17 - Mali 2025), a été effectué, le lundi 15 septembre, à Bamako. Le Mali évoluera dans le groupe A en compagnie du Libéria, de la Gambie et de la Guinée-Bissau. Le groupe B réunit la Mauritanie, le Sénégal, la Sierra Leone et la Guinée. La compétition se déroulera du 3 au 18 octobre 2025 au Mali, avec des matchs programmés au stade Mamadou Konaté et au stade Ouezzin Coulibaly à Bamako, ainsi qu'au stade Diarra H de Koulikoro. Selon le règlement, seuls les deux finalistes de ce tournoi décrocheront leur qualification pour la phase finale de la CAN U17. Cet événement représente un enjeu majeur pour les sélections de la zone A, offrant une vitrine aux jeunes talents et l'opportunité de se distinguer sur la scène internationale. ■



CARTONS DE LA SEMAINE

La Kényane **Faith Kipyegon** a remporté la médaille d'or du 1500 m aux Mondiaux d'athlétisme le 16 septembre à Tokyo avec un temps de 3'52"15. C'est le quatrième titre mondial de la coureuse de 31 ans, après ceux de 2017, 2022 et 2023.

Accusé de viols et d'agression sexuelle, **Thomas Parthey** a été informé ce 17 septembre de la date de son jugement. L'international ghanéen va comparaître devant le tribunal pénal de Southwark le 2 novembre prochain.

FESTIVAL 22 SEPTEMBRE : UNE 5ÈME ÉDITION AU RYTHME DE LA CULTURE ET DE L'INDÉPENDANCE

Du 18 au 23 septembre 2025, le Festival 22 Septembre à Bamako entend magnifier le patrimoine culturel malien, mêlant arts, traditions et mémoire dans le cadre de l'Année de la Culture. L'événement, gratuit, propose spectacles, expositions, défilés de mode, musique et participation citoyenne pour commémorer les 65 ans d'indépendance du Mali.

MASSIRÉ DIOP



Le Festi 22 septembre est un mélange de culture, de mémoire et d'expressions artistiques.

Le Festival 22 Septembre, qui est à sa 5ème édition, se tiendra au Quartier Mali, près de l'échangeur piéton, à Bamako. Il fête le 65ème anniversaire de l'indépendance du Mali, célébrée le 22 septembre de chaque année, en conjuguant culture, mémoire et expressions artistiques. L'édition 2025 s'inscrit dans le cadre officiel de l'Année de la Culture, lancée par le gouvernement pour promouvoir les arts, la préservation du patrimoine et la créativité des jeunes. Le Festival 22 Septembre a vu le jour en 2021, sous l'impulsion de l'Association

Daba Modibo Keïta. À chaque édition, les initiateurs se fixent comme objectif de renforcer la citoyenneté par des pratiques culturelles et communautaires.

Traditions et langues nationales À travers un riche programme, le festival mettra en lumière les arts vivants, tels que la musique traditionnelle et contemporaine, la danse, le théâtre, les spectacles de rue et les expositions d'artisanat. Le défilé de mode présentera des créations inspirées par les tissus locaux, les styles traditionnels revisités et les motifs symboliques de l'identité

maliennne. Le cinéma sera présent, avec des projections de films documentaires sur l'histoire de l'indépendance, ainsi que les traditions orales et les langues nationales. La dimension patrimoniale sera visible dans les rituels culturels comme le port du drapeau national, les chants folkloriques, les cérémonies de transmission orale... De plus, les costumes traditionnels occuperont une place centrale. Des visites de sites historiques de Bamako (Dans le cadre de « Bamako City Tours ») permettront aux participants de redécouvrir l'architecture coloniale, le Monument de l'Indépendance et d'autres sites, parmi lesquels des quartiers fondés sur les mémoires collectives. Le Festival 22 Septembre conjugue également culture et citoyenneté, à travers un nettoyage collectif des espaces publics, une plantation d'arbres d'espèces locales et des moments de partage intergénérationnels. Par ailleurs, les jeunes artistes bénéficieront d'ateliers, de scènes ouvertes et d'un espace de visibilité national. Selon les organisateurs, l'accès est gratuit afin de démocratiser l'accès à la culture.

Pour autant, le Festival 22 Septembre 2025 ne se contente pas de commémorer un anniversaire. Il réaffirme le rôle de la culture en tant que vecteur de mémoire, d'identité et d'unité nationale dans une année dédiée à la culture, servant de pont entre passé, présent et avenir du Mali. ■

INFO PEOPLE

FATOUMATA DIAWARA EN TÊTE MONDIALE DES ÉCOUTES



La chanteuse malienne a franchi un palier mondial en devenant la première artiste féminine africaine francophone la plus écoutée, avec plus de 407 millions de streams. Elle devance largement Angélique Kidjo du Bénin (156 millions de streams) et Emma'a du Cameroun (56 millions de streams). Cette prouesse témoigne de son talent artistique exceptionnel, qui parvient à fusionner traditions mandingues et sonorités modernes tout en mettant en valeur la richesse de la diversité culturelle, et la positionnée comme grande voix africaine. Connue du grand public international et nommée aux Grammy Awards, Fatoumata Diawara a rencontré un grand succès avec son album London Ko, paru en 2023, qui célèbre le multiculturalisme et l'innovation musicale.

MARIAM DOUMBIA POURSUIT SON CHEMIN EN SOLO



Depuis la disparition d'Amadou Bagayoko en avril 2025, Mariam Doumbia, moitié du duo mythique Amadou & Mariam, poursuit sa route en solo. Elle se produira le 18 septembre au Rocher de Palmer, à Cenon, commune de la métropole bordelaise, sur la rive droite de la Garonne. Cette salle de spectacles, réputée pour sa programmation internationale et son ouverture aux cultures du monde, accueille régulièrement de grandes voix africaines. Fidèle à ses musiciens et à son style, qui mêle traditions maliennes et rythmes modernes, elle prépare la sortie d'un nouvel album, attendu cet automne. Ce retour sur scène marque une étape décisive : transformer le deuil en énergie créatrice et continuer à éveiller les consciences par la musique.

Journal du Mali L'hebdo

Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélien DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Mohamed KENOVI - Fatoumata MAGUIRAGA

Stagiaires :
Ali SANKARÉ, Joseph Amara DEMBÉLÉ

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com



Adoptez des **solutions biométriques avancées** pour plus de **sécurité.**



20 28 00 00
www.afribone.com

